



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

26 mars 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine tenue le 26 mars 2024, à la mairie, sous la présidence du maire Antonin Valiquette, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Antonin Valiquette, maire  
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons  
M. Hugues Lafrance, conseiller du village de L'Étang-du-Nord  
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée  
Mme Linda Lebel, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert

Sont aussi présentes :

Mme Alexandra Vigneau, greffière  
Mme Elena Haratsaris, directrice générale adjointe, des communications et du greffe

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18 h 11 par le maire, Antonin Valiquette.

R2403-1232

### CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

R2403-1233

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Benoit Arseneau,  
appuyée par Linda Lebel,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Services municipaux
- 4.1 Travaux publics

4.1.1 Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 485 – Construction d'une conduite d'eau potable – Chemin des Chalets – Village de L'Étang-du-Nord



## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

26 mars 2024

No. de résolution  
ou annotation

- 4.2 Infrastructures et bureau de projets
  - 4.2.1 Autorisation relative au versement d'une contribution financière – Centre d'urgence de Grosse-Île – Fonds de rétablissement de l'ouragan Fiona – Développement économique Canada
  - 4.2.2 Octroi d'un contrat de gré à gré – Constructions Nadyco inc. – Travaux de rénovation des bâtiments municipaux sis au 964, chemin de La Grave
5. Période de questions
6. Clôture de la séance

### **SERVICES MUNICIPAUX**

### **TRAVAUX PUBLICS**

R2403-1234

#### **Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 485 – Construction d'une conduite d'eau potable – Chemin des Chalets – Village de L'Étang-du-Nord**

CONSIDÉRANT QUE Développement économique Canada (DEC) a mis en place un programme d'aide financière pour reconstruire la vie communautaire et préserver l'économie après l'ouragan Fiona, soit le Fonds de rétablissement de l'ouragan Fiona (FROF);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a obtenu un financement dans le cadre du FROF;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite effectuer des travaux qui lui permettront d'adapter ses infrastructures aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'effectuer des travaux de construction visant l'aménagement d'une conduite d'eau potable sur le chemin des Chalets dans le village de L'Étang-du-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses liées à ce projet sont admissibles au Fonds de rétablissement de l'ouragan Fiona;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par la Direction des travaux publics à l'effet de retenir la plus basse soumission conforme répondant aux exigences du devis;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,  
appuyée par Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents



## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

26 mars 2024

No. de résolution  
ou annotation

que le conseil municipal retienne l'offre soumise par Doménick Sigouin (9161-4396 Québec inc.), au prix de 585 400,00 \$ plus les taxes applicables;

que le conseil municipal autorise la directrice des travaux publics, Caroline Richard, ou son remplaçant à signer tout document en lien avec ce contrat.

Ces dépenses seront financées par le Fonds de rétablissement de l'ouragan Fiona de Développement économique Canada.

### **INFRASTRUCTURES ET BUREAU DE PROJETS**

R2403-1235

#### **Autorisation relative au versement d'une contribution financière – Centre d'urgence de Grosse-Île – Fonds de rétablissement de l'ouragan Fiona – Développement économique Canada**

CONSIDÉRANT QUE Développement économique Canada (DEC) a mis en place un programme d'aide financière pour reconstruire la vie communautaire et préserver l'économie après l'ouragan Fiona, soit le Fonds de rétablissement de l'ouragan Fiona (FROF);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a obtenu un financement dans le cadre du FROF;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grosse-Île a engagé des dépenses relativement à son centre d'urgence et que ces coûts sont admissibles au Fonds de rétablissement de l'ouragan Fiona à même le projet déposé auprès de DEC par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Hugues Lafrance,  
appuyée par Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser le versement d'une somme de 117 400 \$ plus les taxes applicables provenant du FROF au paiement des frais engagés pour le centre d'urgence de Grosse-Île;

d'autoriser le directeur des infrastructures et du bureau de projet ou en son absence la directrice des services administratifs, à signer tout document relatif à cette contribution financière.

R2403-1236

#### **Octroi d'un contrat de gré à gré – Constructions Nadyco inc. – Travaux de rénovation des bâtiments municipaux sis au 964, chemin de La Grave**

CONSIDÉRANT QUE Développement économique Canada a créé le Fonds de rétablissement de l'ouragan Fiona (FROF) pour couvrir des frais liés aux dommages subis par Fiona ou contribuer à des projets résilients face aux changements climatiques;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

26 mars 2024

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière du FROF est une aide de dernier recours pour les projets non admissibles aux assurances ou à un programme du ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments municipaux situés au 964, chemin de La Grave ont subi des dommages lors du passage de Fiona nécessitant des travaux et que Développement économique Canada a approuvé ces dépenses comme étant admissibles au FROF;

CONSIDÉRANT QU' à la suite d'une demande de prix effectuée auprès d'entrepreneurs locaux, trois propositions ont été reçues et que c'est celle déposée par Constructions Nadyco inc. qui s'avère la plus avantageuse pour la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Benoit Arseneau,  
appuyée par Linda Lebel,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'octroyer un contrat de gré à gré à Constructions Nadyco inc. relativement aux travaux de rénovation requis aux bâtiments municipaux situés au 964, chemin de La Grave, au coût de 23 059,37 plus les taxes applicables.

d'autoriser le directeur des infrastructures et du bureau de projets ou, en son absence, à la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire à signer tout document relatif à ce projet et en assurer la gestion.

Cette dépense sera financée par le Fonds de rétablissement de l'ouragan Fiona de Développement économique Canada.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

### **Séance extraordinaire**

Le maire informe de la tenue d'une séance extraordinaire le 3 avril prochain.

R2403-1237

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur une proposition de Hugues Lafrance,  
appuyée par Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 18 h 19.

\_\_\_\_\_  
Antonin Valiquette, maire

\_\_\_\_\_  
Alexandra Vigneau, greffière